

À PARTIR DU 3 MAI 2021

# Cabine de téléconsultation

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants, le Département de l'Ain, la Préfecture, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Saint-Julien-sur-Reyssouze et les 24 communes partenaires innovent en mettant à votre disposition un service de télé médecine via une cabine de téléconsultation installée à :

Maison médicale  
115 Rue de la Gare  
01560 St-Julien-sur-Reyssouze



GRAND bassin de  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération



  
**PRÉFET  
DE L'AIN**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AIN**<sup>01</sup>  
le Département

# Comment ça marche



## 01 Prendre rendez-vous

- **Via le site internet** : [imedians.com](https://www.imedians.com)  
*Code d'activation à indiquer pour l'inscription sur le site* : **STJ560**
- **Ou par téléphone** : 01 70 81 49 46  
Coût d'un appel local - Appel non surtaxé
- **Consultations** :  
**Lundi-Mardi** : 8h30-13h  
**Mercredi** : 14h30-19h  
**Vendredi** : 15h-19h  
**Samedi** : 9h-12h
- **Âge minimum** : 14 ans (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal)
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72h à l'avance**



## 02 Le jour de la consultation

Sur place, un référent cabine vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement. Installé dans la cabine, vous introduisez votre carte vitale et votre code de rdv puis vous serez rejoint par le médecin téléconsultant.



## 03 Pendant la téléconsultation

- La cabine de téléconsultation est un Dispositif Médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- La consultation est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie (*conformément à l'ordonnance n°2020-737 du 17 juin 2020*).
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.



## Infos pratiques

Plus d'informations sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou sur le site du Département de l'Ain :  
[www.teleconsultation.ain.fr](https://www.teleconsultation.ain.fr)

*La Consult Station® est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Age minimum : 14 ans si accompagné d'un représentant légal. Lire attentivement la notice avant utilisation. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.*